

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BILHERES EN OSSAU

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021/PPRN/009 du **21 DEC. 2021**, il sera procédé **du jeudi 13 janvier 2022 au vendredi 11 février 2022 à 12 H inclus**, à une enquête publique portant sur l'élaboration du plan de prévention des risques naturels sur la commune de Bilhères en Ossau. Cette demande n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Le responsable du projet est la Direction départementale des territoires et de la mer, Service Aménagement, Urbanisme, Risques, Prévention des risques naturels et technologiques, boulevard Tourasse à PAU.

L'enquête publique est réalisée en application des articles L. 562- 1 et suivants du code de l'environnement.

Le siège de l'enquête est la mairie de Bilhères en Ossau, place de la Mairie, 64260 Bilhères en Ossau.

M.André ETCHÉLECOU, professeur des universités en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Pau. Il assurera des permanences à la mairie de Bilhères en Ossau, les jours et heures suivants :

le jeudi 13 janvier 2022 de 9H à 12H
le mardi 18 janvier 2022 de 14H à 17H
le jeudi 27 janvier 2022 de 9H à 12 H
le vendredi 11 février 2022 de 9H à 12H

Le dossier d'enquête sera consultable :

* en version papier, à la mairie de Bilhères en Ossau aux jours et heures d'ouverture au public :

- les lundis, mardis et jeudis de 9H à 17H30,
- le vendredi de 9H à 13 H.

- en version papier et sur un poste informatique à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, Secrétariat général aux affaires départementales – Bureau de l'Aménagement de l'Espace – Entrée 4 – 3^e étage porte 310 – 2, rue Maréchal Joffre à PAU, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

- sur le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr – page d'accueil – enquêtes publiques – en cours

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Bilhères en Ossau,

- par voie électronique à l'adresse : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

- par courrier postal à la mairie de Bilhères en Ossau, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions adressées par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques indiqué ci-dessus.

Toute observation, courrier ou mail réceptionné après le vendredi 11 février 2022 à 12 H, ne pourra pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture, à la mairie de Bilhères en Ossau, ainsi que sur le site internet de la Préfecture : [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr-page d'accueil-enquêtes publiques -closes](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr-page-daccueil-enquetes-publiques-closes).

L'élaboration du plan de prévention des risques naturels de la commune de Bilhères en Ossau sera approuvée, le cas échéant, par arrêté préfectoral conformément à l'article R 562-9 du code de l'environnement.

Fait à Pau, le 21 DEC. 2021

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Eddie BOUTTERA